

PAR COURRIEL : [REDACTED]

Québec, le 10 septembre 2024

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

Objet : Demande d'accès à l'information
Lot 5 554 341 — TER24-156

Monsieur [REDACTED]

Par la présente, nous donnons suite à votre requête reçue le 12 août 2024 par laquelle vous formulez une demande conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ — Chapitre A-2.1).

Comme souhaité, nous vous transférons copie des documents que nous possédons concernant le lot cité en objet.

En terminant, selon les articles 51 et 135 de la Loi sur l'accès, nous vous signalons que vous pouvez réclamer la révision de cette conclusion auprès de la Commission d'accès à l'information dans les trente (30) jours de la présente décision. Vous trouverez ci-jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Recevez, Monsieur, nos salutations distinguées.

[REDACTED]

Manon Côté
Responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels

9 SEP. 2015

À L'USAGE DU DEMANDEUR

C.P.T.A.Q.

1 Identification

Demandeur		Ind. rég.	N° de téléphone (résidence)
Nom	Gaston Harton	4502923671	4502923671
Occupation	Président EGH inc.	4502923671	4502923671
Adresse (N°, rue, ville) et adresse courriel		Code postal	
391 route de Mansonville, Mansonville, Qc J0E1X0			
Mandataire (le cas échéant)		Ind. rég.	N° de téléphone
Nom			
Occupation			
Adresse (N°, rue, ville) et adresse courriel		Code postal	

2 Description du projet faisant l'objet de la demande

Décrivez la nature de votre projet

Zone rose: nous y entreposons des billots de bois de chauffage, nous aimerions pouvoir préparer et transformer ceux-ci en bois de chauffage. Ainsi, mettre une enseigne sur le bord de la route pour l'indiquer.
Vente sur livraison.

Zone orange: n'a jamais changée

Précisez les autorisations nécessaires en vertu de la loi :

Aliénation ⁽¹⁾
 Lotissement ⁽¹⁾
 Utilisation à une fin autre que l'agriculture ⁽¹⁾

Enlèvement de sol arable
 Inclusion
 Coupe d'érables dans une érabièrre

PLIER ET DÉTACHER LE LONG DU POINTILLÉ

3 L'emplacement ou les emplacements visés par la demande

3.1 Identifiez le lot ou les lots visés par la demande

Numéro du lot ou des lots visés: 552-3

Rang ou concession: I	Cadastre: Canton de Potton	Municipalité: Potton
MRC ou communauté urbaine: Hemphremanog.	Superficie visée par la demande: 1340	m ² (2)

Au besoin joindre une liste.

4 Identification du propriétaire et de sa propriété actuelle

4.1 Identifiez le ou les propriétaires actuels (si différent du demandeur) de ou des emplacements visés par la demande

Nom du propriétaire (personne, société ou compagnie) - si différent du demandeur	Ind. rég.	N° de téléphone (résidence)	Ind. rég.	N° de téléphone (travail)
Occupation				
Adresse (N°, rue, ville) et adresse courriel		correspondance par courrier <input type="checkbox"/> ou par courriel <input type="checkbox"/>		Code postal

Au besoin joindre une liste. Si vous avez choisi d'obtenir votre correspondance par courriel, aucune correspondance par courrier ne vous sera envoyée.

⁽¹⁾ Voir définition dans la partie explicative du formulaire.

⁽²⁾ 1 hectare = 10 000 m²; 1 m² = 10,76 pi².
1 hectare = 2,92 arpents² ou 2,47 acres.

REÇU/RECEIVED

25-08-2015

4 Identification du propriétaire et de sa propriété actuelle (suite)

4.2 A remplir si la demande implique un transfert de propriété		
La demande implique-t-elle de vendre, donner ou échanger le ou les emplacements visés?		
<input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	Si oui : <input type="checkbox"/> Vente ou don <input type="checkbox"/> Échange
Le propriétaire actuel possède-t-il d'autres lots ou parties de lot contigus ou réputés contigus * à l'emplacement visé par la demande?		
<input checked="" type="checkbox"/> Non	Si non, passez à la section 5 <input type="checkbox"/> Oui Si oui, compléter un des deux cas suivants :	
<input type="checkbox"/> Cas de morcellement de ferme Si les parties vendues, données ou échangées conservent en tout ou en partie leur vocation agricole, vous devez : <ul style="list-style-type: none"> • remplir l'Annexe A, relative aux morcellements de ferme ou de boisé, et la joindre à ce formulaire • identifier l'acquéreur, ci-dessous, à la section 5.1 • passer à la section 7 		
<input type="checkbox"/> Autres cas Dans les autres cas impliquant un transfert de propriété, veuillez remplir le reste de cette section		
Identifiez la superficie totale de la propriété formant, avec l'emplacement visé, un ensemble contigu ou réputé contigu		
Numéro du lot ou de la partie du lot		
Rang ou concession	Cadastre	Municipalité
MRC ou communauté urbaine	Superficie totale m ²	

Au besoin joindre une liste.

5 Identification de l'acquéreur et de sa propriété actuelle (s'il y a lieu)

5.1 Identifiez le ou les acquéreurs (si différent(s) du demandeur) de ou des emplacements visés par la demande				
Nom (personne, société ou compagnie)	Ind. rég.	N° de téléphone (résidence)	Ind. rég.	N° de téléphone (travail)
Occupation				
Adresse (N°, rue, ville) et adresse courriel			Code postal	
correspondance par courrier <input type="checkbox"/> ou par courriel <input type="checkbox"/>				

Au besoin joindre une liste. Si vous avez choisi d'obtenir votre correspondance par courriel, aucune correspondance par courrier ne vous sera envoyée.

5.2 A remplir si le ou les acquéreurs possèdent déjà un ou plusieurs lots contigus ou réputés contigus à l'emplacement visé par la demande		
Numéro du lot ou de la partie du lot		
Rang ou concession	Cadastre	Municipalité
MRC ou communauté urbaine	Superficie contiguë possédée par l'acquéreur m ²	

Au besoin joindre une liste.

* Note : Aux fins de la loi, deux lots sont **contigus** lorsqu'ils se touchent par une frontière commune; ils sont **réputés contigus** même s'ils sont séparés par un chemin public, un chemin de fer, une emprise d'utilité publique ou une superficie de droits acquis.

6 Description de l'emplacement ou des emplacements visés par la demande

6.1 Quelle est l'utilisation actuelle de ou des emplacements visés par la demande ainsi que du ou des lots sur lesquels il se situe ⁽²⁾

Entreposage de billots de bois et de
machinerie pour l'entreprise.
Transformation des billots en bois de chauffage
et vente sur livraison.

6.2 Indiquez la présence de constructions ou de bâtiments ainsi que leurs utilisations actuelles (s'il s'agit de résidences érigées après l'entrée en vigueur de la loi, précisez la date de construction)

PLIER ET DÉTACHER LE LONG DU POINTILLÉ

7 Les lots voisins

Décrivez à quoi sont présentement utilisés les lots voisins ⁽²⁾

Au nord de l'emplacement visé

Champ

Au sud de l'emplacement visé

Résidence et plantation de pins

À l'est de l'emplacement visé

Résidence et entreprise d'apiculture

À l'ouest de l'emplacement visé

Champ

8 Localisation du projet

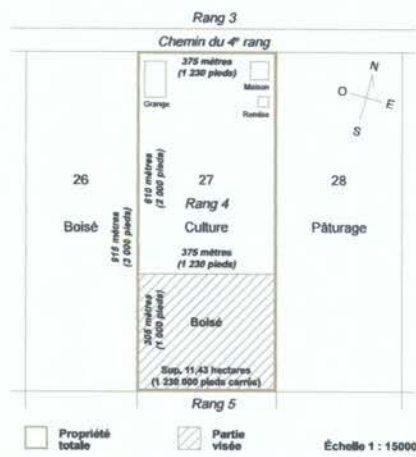
Pour toute demande, le propriétaire en titre ou le demandeur doit obligatoirement fournir un plan détaillé, à l'échelle, illustrant :

- les points cardinaux;
- les mesures de chacun des côtés du lot;
- l'emplacement des lots appartenant au propriétaire en titre qui sont contigus ou réputés contigus au lot concerné (au sens de la loi);
- la superficie du lot concerné;
- la localisation de l'emplacement faisant l'objet de la demande;
- la superficie de l'emplacement faisant l'objet de la demande;
- la localisation des bâtiments existants sur le lot;
- l'utilisation des lots des propriétaires voisins.

Pour réaliser ce plan ou ce croquis, vous pouvez utiliser la copie d'un extrait de la matrice graphique que vous pouvez obtenir auprès de la municipalité.

Ce plan ou ce croquis, que vous devez joindre en annexe à ce formulaire, est indispensable pour que la Commission étudie votre demande.

Exemple à titre illustratif :



⁽²⁾ Une illustration sur un extrait de la matrice graphique, disponible à la municipalité, peut être utile à cet égard.

TRÈS IMPORTANT

9 Informations additionnelles à fournir, pour certains types de projet

9.1 Si le projet requiert l'implantation dans la zone agricole d'une NOUVELLE UTILISATION à une fin autre que l'agriculture (ceci exclut les agrandissements d'usages existants)	
Vous devez d'abord démontrer qu'il n'y a pas, ailleurs dans le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole, d'« espace approprié disponible » ⁽⁴⁾ pour réaliser ce projet.	
_____ _____ _____	
9.2 Si votre projet vise à extraire des matériaux (ex. : sable, gravier, pierre), prélever du sol arable ou couper des érables dans une érablière	
Veuillez indiquer la durée de l'autorisation temporaire demandée : _____ an(s)	Est-ce que la demande a pour objet d'agrandir un site existant? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Vous devez également joindre à votre demande un plan d'exploitation du site et indiquer la manière dont le site sera réaménagé.	
9.3 Si vous demandez une inclusion de votre propriété en zone agricole :	
Veuillez fournir une description de votre entreprise (taille de l'entreprise, type de production, revenus annuels, etc.).	
_____ _____ _____	

10 Observations additionnelles

La Commission vous adressera, ainsi qu'à toute personne intéressée intervenue à l'égard de votre demande, un compte rendu de celle-ci en indiquant son orientation préliminaire.

À compter de ce moment, un délai de 30 jours sera prévu pour vous permettre, à vous comme aux autres personnes intéressées, de présenter vos observations ou demander une rencontre. Si vous demandez une telle rencontre, vous recevrez un avis vous précisant la date, l'heure et le lieu de celle-ci.

11 Déclaration sur la véracité des renseignements fournis

Je déclare que les renseignements fournis au présent formulaire, ainsi qu'aux documents annexés, sont véridiques.

Signature du demandeur	<i>Caston Horton</i>	Date	A	M	J
Signature du propriétaire	<small>Si autre que le demandeur</small>	Date	A	M	J
Signature du mandataire	<small>S'il y a lieu</small>	Date	A	M	J

⁽⁴⁾ Voir définition dans la partie explicative du formulaire.

À NOTER

La Commission est tenue par la loi de requérir l'avis de la MRC ou de la communauté urbaine et l'avis de l'Union des producteurs agricoles sur toute demande d'autorisation formulée par une instance municipale, un ministère, un organisme public ou un organisme fournissant des services d'utilité publique. **Si c'est le cas, trois exemplaires** des documents relatifs à la demande d'autorisation formulée devront être fournis par la partie demanderesse, à moins que la MRC ou la communauté et la fédération régionale de l'Union des producteurs agricoles aient déjà en main ces documents et que leurs avis respectifs soient joints au dossier au moment de la transmission de la demande à la Commission.

Il est très important que ce formulaire soit soigneusement rempli et que tous les documents requis (copie des titres de propriété au complet, plan, chèque, annexe A s'il y a lieu) y soient joints, afin de permettre l'examen de votre demande.

VOTRE PARTIE DU FORMULAIRE ÉTANT REMPLIE, VEUILLEZ REMETTRE LE FORMULAIRE ET LES DOCUMENTS D'ACCOMPAGNEMENT À LA MUNICIPALITÉ CONCERNÉE

À L'USAGE DE LA MUNICIPALITÉ

(à remplir par l'officier municipal)

9 SEP. 2015

C.P.T.A.Q.

12 Description du milieu environnant

Tenant compte des renseignements fournis par le demandeur aux sections 6 et 7 du présent formulaire (voir à les remplir au besoin), veuillez décrire brièvement le milieu environnant le ou les lots visés par la demande.

La matrice graphique peut être utile à cet égard

Quelques résidences mais surtout des champs en culture.

Dans le cas seulement où la demande vise à obtenir une autorisation pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture, veuillez :

Indiquer la distance approximative des bâtiments d'élevage les plus rapprochés de l'emplacement visé : 1600 mètres⁽⁹⁾

Décrire les utilisations de ceux-ci

Vaches laitières

Si la demande vise l'implantation d'une résidence, indiquez la superficie minimale requise à votre règlement de lotissement prescrite pour ce lot. _____ mètres

Indiquer si l'emplacement est présentement desservi par :

Un réseau d'aqueduc : Oui Non Date d'adoption du règlement

A	M	J

Un réseau d'égout : Oui Non Date d'adoption du règlement

A	M	J

⁽⁹⁾ 1 mètre = 3.28 pieds.

13 Conformité avec la réglementation municipale

Indiquez si le projet est conforme au règlement de zonage et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire :

Oui Non

Si non : existe-t-il un projet de règlement adopté visant à rendre le projet conforme au règlement de zonage?

Oui Non

et ce projet de règlement adopté a-t-il fait l'objet d'un avis de la MRC ou de la communauté urbaine à l'effet que la modification envisagée serait conforme au schéma d'aménagement ou, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire?

Oui Non

Annexez une copie de ces deux documents.

N.B. : Sans ces deux documents, une demande non conforme à la réglementation municipale sera irrecevable.

14 Officier municipal
(fonctionnaire municipal autorisé)

Signature 

PLIER ET DÉTACHER LE LONG DU POINTILLÉ



MUNICIPALITÉ DU CANTON DE POTTON
MUNICIPALITY OF THE TOWNSHIP OF POTTON

2, rue Vale Perkins, C.P. 330, Mansonville, Québec J0E 1X0
Téléphone: (450) 292-3313 Télécopieur : (450) 292-5555

Remis au service de Gestion des Dossiers

9 SEP. 2015

**EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

C.P.T.A.Q.

Extrait du livre des délibérations de la *Municipalité du Canton de Potton* lors d'une **séance ordinaire** du conseil tenue **mardi, le 1^{er} septembre 2015** à laquelle étaient présents : *Louis Veillon, maire, les conseillères Diane Rypinski Marcoux et Edith Smeesters, les conseillers André Ducharme, Michel Daigneault, Pierre Pouliot et Michael Laplume* formant quorum, à savoir :

**RÉSOLUTION NUMÉRO
2015 09 19**

CPTAQ: Lot 551-3, demande d'autorisation pour un usage non agricole

CONSIDÉRANT QU'une demande d'autorisation d'usage non agricole a été e à la Municipalité en vertu de la LPTAA;

CONSIDÉRANT QUE le lot 551-3 est situé en partie en zone verte selon la LPTAA, dans la zone A-5 selon le règlement de zonage de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise la transformation et la vente du bois de chauffage sur une superficie de 1 340 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE l'usage souhaité est conforme au règlement de zonage de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE

**il est proposé par Diane Rypinski Marcoux
et résolu**

D'APPUYER la demande à la CPTAQ et inviter la CPTAQ à prendre en considération les points soulevés au préambule de manière à rendre une décision favorable à la présente.

Adoptée.

**Extrait conforme
Certifié ce 3 septembre 2015**

**Thierry Roger,
Directeur général secrétaire trésorier**

« Cette résolution est sujette à l'approbation finale du procès verbal d'où elle origine à la séance suivante du Conseil municipal »

Remis au service de Gestion des Dossiers

9 SEP 2015

C.P.T.A.Q.



50

25

4

3

2015

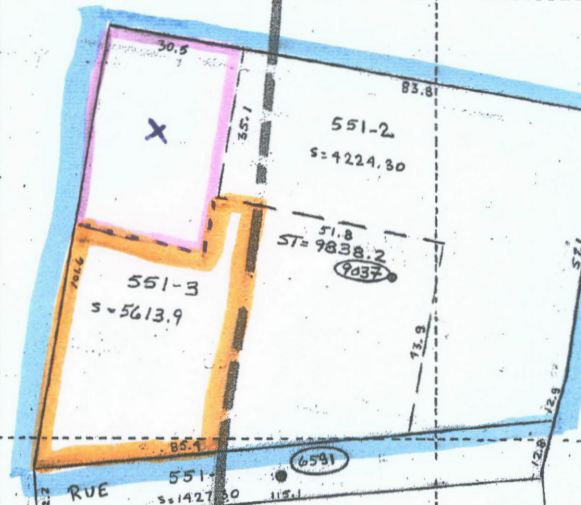
(photo 2013)

Route de Mansonville

Remis au service de Gestion des Dossiers

9 SEP. 2015

C.P.T.A.G.



ROUTE DE MANSONVILLE

1277
S = 13426.9

7880

REQU/REÇU
14-08-2015

318.94

699 p

551 p

551-P
S = 768.66

7453

699 p
S = 15874.1

ST = 16637.76

5506

551 p

699 p

549 p

9349

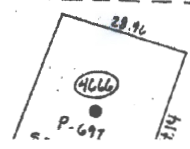
ST = 32093.40

548-3

548

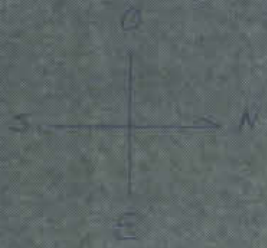
36.73

549 p



697 p

S = 49



Remis au service de Gestion des Dossiers

9 SEP 2015

C.P.T.A.Q.

2007

Route de Mansonville

